



## Commune d'Agneaux

### COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal du **4 mai 2022**

Date de convocation : 28/04/2022

Date d'affichage : 05/05/2022

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Michel DUPONT, Evelyne MASSICOT, Jean-Charles ENOT, Cyril CRESPIN, Yolande MARIE, André BULUCUA, Claudine MIDI, Nathalie BLOUET, Géraldine PAING, Christelle PERRU AUX, Guillaume MARTIN, Elodie HAUTOT, YingYing LECLERC, Anne-Lise CHAMPVALONT, Guillaume CLAYE, Emilie MARIE, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Olivier DUVAL (pouvoir à Evelyne MASSICOT), Lydie TANAY (pouvoir à Danièle LECHEVALLIER), Hervé BRIXTEL (pouvoir à Alain SEVÊQUE), Nathalie BLOUET, Guillaume MARTIN, Elodie HAUTOT

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Etienne CHOISY a été désigné comme secrétaire de séance.

#### **- Tirage au sort des jurés d'assises 2022 :**

- 1) Page 126 – ligne 9 : Thibault GARDIE - 2, Allée des prairies
- 2) Page 026 – ligne 3 : Gildard BEUVE – 3, le Bois d'Amont
- 3) Page 192 – ligne 7 : Marie LETELLIER née LAVILLE – 21, rue Guillaume Michel
- 4) Page 278 – ligne 7 : Philippe MASSICOT – 45 rue Xavier Antoine
- 5) Page 302 – ligne 7 : Thérèse ALMY née PAIN - 1, allée des prairies
- 6) Page 222 – ligne 2 : Gerald LEGARSON – 18, rue de Touraine
- 7) Page 287 – ligne 1 : Jeannine LELARGE née MIGNOT – 1416, Chemin du Tailleux
- 8) Page 357 - ligne 5 : Kristina TODOROVIC – 31 rue d'Aquitaine
- 9) Page 302 – ligne 3 : Christian OZOUF – 1, rue du clos des Mûres

### **QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION**

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2022 est adopté **à l'unanimité sans observation**.

#### **DÉLIBÉRATION N°8.8/2022/05/01 – LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES – CHOIX DES PRESTATAIRES POUR L'ANNÉE 2022.**

**Rapporteur** : Dany DAVID – 1<sup>er</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (24 voix pour) le conseil municipal décide de reconduire pour l'année 2022 les intervenants suivants :

- Choix 1 : HDS – SARL DURANT (Agneaux)
- Choix 2 : SOS DANGER NUISIBLES (Bérigny)

#### **DÉLIBÉRATION N° 8.9/2022/05/02 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE D'AGNEAUX – ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022.**

**Rapporteur** : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (24 voix pour) d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**DÉLIBÉRATION N°1.1.1/2022/05/03 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2022**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (24 voix pour) le conseil municipal décide d'autoriser la modification des écritures suivantes :

**En investissement :**

- Programme 123 – Eglise : article 21351 : installations aménagement des constructions + 1 700.00 €
- Programme 114 -Mairie : article 2051 - Logiciel : - 1 700.00 €

DEPENSES	OPERATIONS / ARTICLES	RECETTES
+ 1 700.00 €	123 – 21351 Eglise	
-1 700.00 €	114 - 2051 Mairie	
0.00 €	<b>TOTAL</b>	0.00 €

**En fonctionnement :**

- Chapitre 65 : article 65748 Subventions autres personnes de droit privé : - 3 000.00 €
- Chapitre 011 : article 6262 : Frais de télécommunications : - 3 200.00 €
- Chapitre 65 : articles 657362 autres charges de gestion courante : + 6 200.00 €

DEPENSES	ARTICLES	RECETTES	
- 3 000.00 €	65748 Subventions autres personnes de droit privé		
- 3 200.00 €	6262 Frais de télécommunications		
+ 6 200.00 €	657362 Etablissements rattachés - CCAS		
0.00 €	<b>TOTAL</b>	0.00 €	

**DÉLIBÉRATION N°7.10/2022/05/04 – REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour) :

- De supprimer l'autorisation de programme (AP) n° 2020-02 – Opération d'équipement n° 10.31 – Extension du centre-ville.

N° AP	Libelle du programme	Dates de création / révisions	Montant de l'AP en euros	Montant des crédits de paiement en euros			
				2022	2023	2024	2025
2020-02	Salle polyvalente	Révision AP / CP en 2022	- 2 265 000	-34 340	- 104 500	- 916 100	- 1 210 060

- De créer l'autorisation de programme (AP) n° 2022-01 – Opération d'équipement n° 116 : **RD 900 ROUTE DE PERIERS** pour tenir compte de la réalisation du projet afin de prévoir notamment l'engagement d'un projet de réaménagement de la route de Périers.

N° AP	Libelle du programme	Date de création / révision	Montant de l'AP en euros	Montant des crédits de paiement en euros			
				2022	2023	2024	2025
2022-01	Route de Périers – RD 900	Création AP / CP en 2022	1 358 000	362 800	347 200	568 000	80 000

- De créer l'autorisation de programme (AP) n° 2022-02 - Opération d'équipement n° 113- **Groupe Scolaire** pour tenir compte de l'évolution du projet afin de prévoir notamment l'engagement et le règlement sur l'année 2022 d'une étude de programmation.

N° AP	Libelle du programme	Date de création / révision	Montant de l'AP en euros	Montant des crédits de paiement en euros			
				2022	2023	2024	2025
2022-02	Groupe Scolaire	Création AP / CP en 2022	1 226 640	78 000	382 880	382 880	382 880
Financement prévisionnel			DETR	240 000			
			Fond Agglo	64 000			
			FCTVA	78 597			
			CPS	320 000			

**DÉLIBÉRATION N°7.5.1.2/2022/05/05 – CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES – CLAUSE DE REVOYURE.**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour), d'acter la revoiture du CPS selon les modalités suivantes :

- Modification du projet présenté au volet 2 : remplacement de la construction de la salle multi-activités par la rénovation du groupe scolaire Marie Ravenel
- Budget estimatif global : 957 200 € HT
- Planning : Etudes – deuxième semestre 2022  
Travaux 2023-2024-2025
- Grands postes de dépenses (après études du SDEM50) :

	INVESTISSEMENTS HT
Système de gestion technique du chauffage	1 600 €
Extraction sanitaire	9 000 €
Remplacement de l'éclairage	46 000 €
Economie d'eau	2 100 €
Menuiseries extérieures Bâtiments Nord et Sud 1954	50 000 €
Isolation des terrasses	45 000 €
Isolation des murs bâtiments Nord et Sud 1954	70 000 €
Remplacement des réseaux et émetteurs de chauffage	93 000 €
Ventilation double flux	133 000 €
Production électricité photovoltaïque sur toits Sud Bâtiments (Réflexions en cours)	65 000 €
Réfection cour de récréation Ecole Maternelle	50 000 €
Renouvellement Velux Ecole maternelle et Ecole de Musique	50 000 €
Menuiseries extérieures Restaurant Scolaire	50 000 €
Isolation toiture Ecole Maternelle et Ecole de Musique	80 000 €
Menuiseries extérieures Ecole Maternelle (Hors Vélux)	60 000 €

Rénovation de 9 classes (hors CPS)	82 500 €
Rénovation des hall (hors PS)	30 000 €
Rénovation des Sanitaires (hors CPS)	30 000 €
Connexions Chaufferie Bois (Hors CPS)	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>957 200 €</b>

**DÉLIBÉRATION N°7.5.2/2022/05/06 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS D'AGNEAUX.**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (24 voix pour) de verser une subvention de fonctionnement au CCAS, pour l'exercice 2022 d'un montant de 12 200,00 €. Cette dépense sera imputée au compte 657362.

**DÉLIBÉRATION N°7.5.2/2022/05/07 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGNEAUX FOOTBALL CLUB.**

Rapporteur : Guillaume CLAYE – conseiller délégué aux sports

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (24 voix pour) :

- D'accorder une subvention de 500 € à l'Agneaux Football Club ;
  - D'approuver les termes du contrat de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
- Les crédits sont prévus au budget 2022.

Monsieur le Maire soumet l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

**DÉLIBÉRATION N°7.5.2/2022/05/08 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS**

Rapporteur : Dany DAVID – 1<sup>er</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (24 voix pour) de verser une subvention à l'UNC, pour l'exercice 2022 d'un montant de 300 €. Les crédits sont prévus au budget 2022.

**DÉLIBÉRATION N°3.2.1/2022/05/09 – DELAISSÉ DE VOIRIE – LA BIJUDE – ALIÉNATION DU BIEN.**

Rapporteur : Jean-Charles ENOT – 6<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour),

- De céder à la SCI La Bijude, représentée par Messieurs GUENO Jérôme et GUCQUEL Jean-Pierre, la parcelle cadastrée en YC n°254 d'une superficie de 447 m<sup>2</sup> au prix de 8 €/m<sup>2</sup>, soit 3 576 €.
- De décider que les frais de notaire seront portés à la charge de l'acquéreur.
- De charger Maître THORAVAL Martin., notaire à Saint-Lô pour régulariser cette vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.
- De porter la recette au budget 2022.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- 17 mai : installation du panneau lumineux
- Application visible à partir du lundi 16 mai
- Samedi 21 mai à 15h à la médiathèque : Conférence sur Napoléon III par Eric ANCEAU
- Reprise des travaux du Roxem : une déviation est mise en place
- Christelle Perruax : les inscriptions sont ouvertes pour le vide grenier de la Saint-Jean
- Dany DAVID : mercredi 18 mai après-midi, de 14h à 16h : organisation d'une collecte de déchets sur la commune en lien avec la commission jeunes

Fin de la séance à 20h55